

PROJET

Ville de Saint-Gabriel MRC de D'Autray

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **1^{er} avril 2025** à 19 h, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère n° 1
Monsieur Richard Blouin, conseiller n° 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère n° 4
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller n° 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller n° 6

Sont aussi présents : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Public : Aucune personne représentant le public

Absences motivées :

088-04-2025 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de greffier d'assemblée.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance extraordinaire du conseil du 1^{er} avril 2025 soit ouverte à 19 h.

089-04-2025 2. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

Considérant l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* qui permet de renoncer à l'avis de convocation lorsque tous les membres du conseil présents y assistent :

Il est, par conséquent, résolu unanimement de renoncer à cet avis de convocation.

090-04-2025 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour de cette rencontre du 1^{er} avril 2025 soit et est adopté tel que présenté.

091-04-2025 4. PROMESSE D'ACHAT – LOT 3 044 121

ATTENDU QUE la ville est intéressée à acquérir le lot 3 044 121 pour former un lot bâtissable en le jumelant avec le lot 3 033 119 situé juste à côté dont elle est propriétaire.

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Richard Blouin
Et résolu à l'unanimité :

PROJET

QUE le directeur général soit autorisé à déposer un chèque certifié de **2 000 \$** avec la promesse d'achat du lot 3 044 121 dans laquelle la ville propose un montant de **15 500 \$**;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

092-04-2025

6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2025

Il est proposé par Sylvie St-Georges

Appuyé par Richard Blouin

Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance extraordinaire de ce 1^{er} avril 2025 soit levée à 19h20.

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V., en apposant ma signature au bas du présent document ce 2 avril 2025.

Gaétan Gravel
Maire